



---

## **États financiers consolidés intermédiaires**

---

**Trimestres et neuf mois terminés les  
30 septembre 2010 et 2009**

Non vérifiés

---



---

## Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints du Groupe Aeroplan Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

Le 10 novembre 2010

*(signé) « Rupert Duchesne »*

---

**RUPERT DUCHESNE**

Président et chef de la direction

*(signé) « David L. Adams »*

---

**DAVID L. ADAMS**

Premier vice-président et chef des affaires financières

	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2010 (non vérifiés)	2009 (non vérifiés)	2010 (non vérifiés)	2009 (non vérifiés)
<i>(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>				
<b>Produits</b>	466 024 \$	322 648 \$	1 446 000 \$	1 011 987 \$
<b>Coût des primes et coûts directs</b>	Notes 8 & 13	322 938	902 934	623 362
<b>Marge brute</b>	143 086	132 302	543 066	388 625
<b>Charges d'exploitation</b>				
Frais de vente, frais généraux et d'administration	Note 13	137 080	65 409	425 261
Amortissement		7 403	4 494	22 196
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie		23 228	20 079	70 008
		167 711	89 982	517 465
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>		(24 625)	42 320	25 601
Intérêts sur dette à long terme		(12 955)	(12 808)	(40 564)
Autres intérêts débiteurs	Note 13	(7 189)	(2 118)	(8 492)
Intérêts créditeurs		8 428	5 894	25 278
Perte de change		-	(5 275)	-
<b>Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices</b>		(36 341)	28 013	1 823
<b>Économie (charge) d'impôts sur les bénéfices</b>				
Exigibles		(12 953)	(9 133)	(31 089)
Futurs		8 894	(124)	17 729
<b>Bénéfice net (perte nette) de la période</b>		<b>(40 400) \$</b>	<b>18 756 \$</b>	<b>(11 537) \$</b>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>		<b>195 481 856</b>	<b>199 462 480</b>	<b>197 343 155</b>
<b>Résultat par action ordinaire</b>				
De base et dilué		<b>(0,22) \$</b>	<b>0,09 \$</b>	<b>(0,10) \$</b>
				<b>0,34 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

		<b>30 septembre</b>	<b>31 décembre</b>
		<b>2010</b>	<b>2009</b>
		<i>(non vérifiés)</i>	
<i>(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>			
<b>Actif</b>			
<b>Actif à court terme</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 9	688 577 \$	609 848 \$
Liquidités soumises à restrictions	Note 5	8 014	4 216
Placements à court terme	Note 9	12 425	14 433
Comptes débiteurs	Note 13	371 887	256 254
Impôts à recevoir		2 464	-
Prêt à Air Canada	Note 8	-	15 000
Stocks		11 625	16 346
Frais payés d'avance		26 107	19 012
Impôts futurs		35 912	17 161
		<u>1 157 011</u>	<u>952 270</u>
<b>Encaisse en fidéicommiss liée à l'acquisition de LMG</b>	Note 6	43 885	45 835
<b>Prêt à Air Canada</b>	Note 8	-	135 000
<b>Billet à recevoir</b>	Note 7	59 100	59 179
<b>Placement dans Premier Loyalty and Marketing S.A.P.I. de C.V., à la valeur d'acquisition</b>	Note 4	24 103	-
<b>Contrats conclus avec des partenaires d'accumulation et relations clients</b>		1 358 836	1 417 998
<b>Immobilisations corporelles</b>		8 387	12 628
<b>Logiciels et technologie</b>		115 553	113 618
<b>Marques de commerce</b>		391 890	397 087
<b>Autres actifs incorporels</b>		11 109	16 280
<b>Écart d'acquisition</b>		2 048 721	2 068 097
		<u><b>5 218 595 \$</b></u>	<u><b>5 217 992 \$</b></u>
<b>Passif et capitaux propres</b>			
<b>Passif à court terme</b>			
Comptes créditeurs et charges à payer	Notes 3 & 13	423 163 \$	352 711 \$
Impôts à payer		-	16 613
Dépôts clients		48 792	56 377
Produits perçus d'avance	Note 11	1 371 123	1 258 672
		<u>1 843 078</u>	<u>1 684 373</u>
<b>Dette à long terme</b>	Note 10	643 208	780 108
<b>Impôts futurs</b>		146 241	160 400
<b>Produits perçus d'avance</b>	Note 11	715 026	677 693
		<u>3 347 553</u>	<u>3 302 574</u>
<b>Capitaux propres</b>		1 871 042	1 915 418
		<u><b>5 218 595 \$</b></u>	<u><b>5 217 992 \$</b></u>
<b>Engagements et éventualités</b>	Notes 13 & 15		

Approuvé par le conseil d'administration

*(signé) Roman Doroniuk*

Roman Doroniuk  
Administrateur

*(signé) Joanne Ferstman*

Joanne Ferstman  
Administratrice

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

<i>(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>		Bénéfices non répartis (déficit)				
	Capital-actions	Bénéfice net (perte nette) et autres	Dividendes	Cumul des autres éléments du résultat étendu	Surplus d'apport	Total
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	<b>1 746 878 \$</b>		<b>(1 063 793) \$</b>	<b>(24 989) \$</b>	<b>1 290 501 \$</b>	<b>1 948 597 \$</b>
Bénéfice net de la période		68 730				68 730
Dividendes trimestriels			(74 991)			(74 991)
Ajustement au swap de devises provenant de l'application du CPN-173		(4 675)				(4 675)
Actions détenues par les régimes de rémunération à base d'actions	570				(320)	250
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					2 978	2 978
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes				(14 261)		(14 261)
<b>Total partiel</b>	<b>570</b>	<b>64 055</b>	<b>(74 991)</b>	<b>(14 261)</b>	<b>2 658</b>	<b>(21 969)</b>
			<b>(1 074 729)</b>	<b>(39 250)</b>		
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu				(1 113 979)		
<b>Solde au 30 septembre 2009</b>	<b>1 747 448 \$</b>			<b>(1 113 979) \$</b>	<b>1 293 159 \$</b>	<b>1 926 628 \$</b>
Bénéfice net de la période		20 545				20 545
Dividendes trimestriels			(24 997)			(24 997)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					954	954
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes				(7 712)		(7 712)
<b>Total partiel</b>	<b>-</b>	<b>20 545</b>	<b>(24 997)</b>	<b>(7 712)</b>	<b>954</b>	<b>(11 210)</b>
			<b>(1 079 181)</b>	<b>(46 962)</b>		
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu				(1 126 143)		
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>1 747 448 \$</b>			<b>(1 126 143) \$</b>	<b>1 294 113 \$</b>	<b>1 915 418 \$</b>
Émission des actions privilégiées net des coûts d'émission	Note 14 168 787					168 787
Émission d'actions ordinaires	216					216
Rachat d'actions ordinaires	Note 14 (93 150)				(19 491)	(112 641)
Bénéfice net (perte nette) de la période		(11 537)				(11 537)
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées			(81 402)			(81 402)
Actions détenues par les régimes de rémunération à base d'actions	1 272				(1 918)	(646)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions					4 840	4 840
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes				(11 993)		(11 993)
<b>Total partiel</b>	<b>77 125</b>	<b>(11 537)</b>	<b>(81 402)</b>	<b>(11 993)</b>	<b>(16 569)</b>	<b>(44 376)</b>
			<b>(1 172 120)</b>	<b>(58 955)</b>		
Bénéfices non répartis et cumul des autres éléments du résultat étendu				(1 231 075)		
<b>Solde au 30 septembre 2010</b>	<b>1 824 573 \$</b>			<b>(1 231 075) \$</b>	<b>1 277 544 \$</b>	<b>1 871 042 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.



## États consolidés du résultat étendu

	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2010 <i>(non vérifiés)</i>	2009 <i>(non vérifiés)</i>	2010 <i>(non vérifiés)</i>	2009 <i>(non vérifiés)</i>
<i>(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>				
<b>Bénéfice net (perte nette) de la période</b>	<b>(40 400) \$</b>	<b>18 756 \$</b>	<b>(11 537) \$</b>	<b>68 730 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>				
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes	18 493	(16 133)	(11 993)	(14 261)
	18 493	(16 133)	(11 993)	(14 261)
<b>Résultat étendu de la période</b>	<b>(21 907) \$</b>	<b>2 623 \$</b>	<b>(23 530) \$</b>	<b>54 469 \$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.*



## États consolidés des flux de trésorerie

	Trimestres terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2010 (non vérifiés)	2009 (non vérifiés)	2010 (non vérifiés)	2009 (non vérifiés)
<i>(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)</i>				
<b>Flux de trésorerie liés aux</b>				
<b>Activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net (perte nette) de la période	(40 400) \$	18 756 \$	(11 537) \$	68 730 \$
Éléments hors trésorerie				
Amortissement	30 631	24 573	92 204	74 837
Rémunération à base d'actions	2 796	1 040	4 840	2 978
Variation de la juste valeur des bons de souscription reliés au prêt à Air Canada	(1 801)	(934)	(2 341)	(934)
Swap de devises	-	(22 706)	-	7 221
Change	-	27 981	-	(4 202)
Impôts futurs	(12 766)	124	(21 601)	(7 200)
Accroissement lié au billet à recevoir	(809)	3 255	(2 395)	(2 707)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et des produits perçus d'avance				
Impôts	226	(20)	(19 077)	(19 426)
Comptes débiteurs	(63 668)	15 932	(108 211)	53 113
Stocks	(1 774)	-	4 315	-
Frais payés d'avance	3 262	-	(6 673)	-
Comptes créditeurs et charges à payer	155 130	5 074	87 749	(51 966)
Produits perçus d'avance	70 774	32 701	159 086	48 637
Dépôts clients	1 933	-	(6 581)	-
Liquidités soumises à restrictions	(1 264)	-	(3 798)	-
Autres	10 070	(30 583)	5 416	12 606
Capitalisation des régimes de rémunération à base d'actions	-	-	(646)	(663)
	192 740	56 437	182 287	112 294
	152 340	75 193	170 750	181 024
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisition de Carlson Marketing, déduction faite de la trésorerie acquise	Note 3	-	(14 715)	-
Placement dans Premier Loyalty and Marketing S.A.P.I. de C.V.	Note 4	(24 103)	(24 103)	-
Variation des placements à court terme		(1 567)	1 367	452 435
Produit tiré de la cession du swap de devises		-	54 800	54 800
Prêt à Air Canada	Note 8	-	(150 000)	(228 657)
Remboursement du prêt par Air Canada	Note 8	150 000	78 657	78 657
Nouvelles immobilisations corporelles et nouveaux logiciels et technologies		(12 947)	(31 016)	(20 169)
		111 383	(10 804)	337 066
<b>Activités de financement</b>				
Dividendes trimestriels		(26 686)	(24 997)	(74 991)
Émission d'actions ordinaires		-	216	-
Émission d'actions privilégiées	Note 14	-	172 439	-
Coûts d'émission	Notes 10 & 14	-	(5 181)	-
Rachat d'actions ordinaires	Note 14	(88 970)	(112 641)	-
Emprunt à long terme	Note 10	-	200 000	-
Remboursement de la dette à long terme	Note 10	-	(340 000)	(850 000)
Refinancement de la dette à long terme	Note 10	-	150 000	850 000
Frais de refinancement		-	-	(8 990)
Frais de financement		-	(1 814)	(1 814)
		(115 656)	(168 287)	(85 795)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	148 067	37 578	83 996	432 295
Écart de conversion lié à la trésorerie	(621)	(11 764)	(5 267)	(4 523)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	541 131	589 974	609 848	188 016
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>	<b>688 577 \$</b>	<b>615 788 \$</b>	<b>688 577 \$</b>	<b>615 788 \$</b>
<b>Intérêts payés</b>	<b>13 275 \$</b>	<b>9 212 \$</b>	<b>30 972 \$</b>	<b>23 666 \$</b>
<b>Impôts sur les bénéfices payés</b>	<b>10 204 \$</b>	<b>6 619 \$</b>	<b>50 130 \$</b>	<b>23 011 \$</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires.

## **1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ**

Groupe Aeroplan Inc. (« Groupe Aeroplan » ou la « Société ») a été constitué le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le bureau inscrit et siège social de Groupe Aeroplan est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec) H4A 3T2 Canada.

Groupe Aeroplan est un chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte actuellement trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation de coalition par excellence au Canada. Carlson Marketing est un fournisseur international de services de promotion liés à la fidélisation, ainsi que de services de participation et d'événements dont le siège est situé aux États-Unis. Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, plus important programme de fidélisation coalisé du Royaume-Uni, Air Miles Middle East par l'entremise d'une participation de 60 %, Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs, et, par l'entremise de sa participation de 75 %, le programme de fidélisation coalisé Nectar Italia. Groupe Aeroplan détient aussi une participation minoritaire dans Premier Loyalty Management S.A.P.I. de C.V., propriétaire et exploitant du plus important programme de fidélisation coalisé du Mexique, Club Premier.

## **2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

### **MODE DE PRÉSENTATION**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés ont été dressés conformément aux exigences du chapitre 1751, « États financiers intermédiaires », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* (l'« ICCA »). Par conséquent, certaines informations et autres informations à fournir par voie de note, habituellement incluses dans les états financiers annuels dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »), ont été omises ou condensées. Les présents états financiers intermédiaires doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés annuels vérifiés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Selon la direction, les présents états financiers intermédiaires contiennent tous les ajustements qu'elle estime nécessaires pour donner une image fidèle des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie. À moins d'indication contraire, ces états financiers intermédiaires ont été préparés selon les mêmes conventions et les mêmes méthodes de calcul que celles qui ont servi à l'établissement des états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Les activités d'Aéroplan Canada sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Groupe Aeroplan Europe est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Carlson Marketing connaît une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais le caractère saisonnier des activités de Carlson Marketing n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative de la composante distribution de récompenses des



*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

activités de Carlson Marketing étant moindre que celles d'Aéroplan Canada et de Groupe Aeroplan Europe.

## **PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION**

Les présents états financiers consolidés intermédiaires non vérifiés englobent les comptes de la Société et ceux de ses filiales. Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés.

## **MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES À VENIR**

### ***Regroupements d'entreprises, états financiers consolidés et participations ne donnant pas le contrôle***

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, « Regroupements d'entreprises », le chapitre 1601, « États financiers consolidés », et le chapitre 1602, « Participations ne donnant pas le contrôle ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Groupe Aeroplan évalue actuellement les exigences des nouvelles normes.

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la Norme internationale d'information financière IFRS 3, « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « États financiers consolidés ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, d'une participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la Norme internationale d'information financière IAS 27, « États financiers consolidés et individuels », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

## **3. ACQUISITION DE CARLSON MARKETING**

Le 3 novembre 2009, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des activités de Carlson Marketing pour un prix d'achat net de 175,3 M\$ US (188,0 M\$), y compris les coûts de transaction de 6,5 M\$ US (6,8 M\$). Le prix d'achat était assujéti à certains ajustements de fonds de roulement qui ont été estimés à 76,0 M\$ US (80,0 M\$) à la date de clôture, soit le 7 décembre 2009. Ces ajustements ont ensuite été révisés en janvier 2010 afin de rendre compte de la hausse réelle du fonds de roulement de 11,7 M\$ US (12,1 M\$); ils ont été pris en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2009 et ont été payés au premier trimestre de 2010. L'opération a été financée au moyen des fonds en caisse et d'emprunts aux termes de facilités bancaires.

Parallèlement à l'acquisition, Groupe Aeroplan a conclu une convention de services de transition d'un an afin de faciliter la migration de Carlson Marketing depuis l'infrastructure de services administratifs de Carlson Companies, Inc., qui comprend la comptabilité, les ressources humaines et le service de paie, la technologie de l'information, la consolidation, l'entretien des installations et la trésorerie, moyennant certains honoraires. La prestation de chacun des services visés par la convention peut être résiliée sur préavis de 30 jours. Le paiement annuel maximal aux termes de cette convention pourrait s'élever à 31,8 M\$ US (32,7 M\$).

*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

Les honoraires payés aux termes de cette convention se sont élevés à 5,6 M\$ US (5,9 M\$) et à 19,6 M\$ US (20,3 M\$) pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, respectivement.

Groupe Aeroplan a comptabilisé l'opération selon la méthode de l'acquisition. Comme cela est autorisé par les normes comptables du Canada, une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat a été effectuée à la date de l'opération. La répartition définitive du prix d'achat a été arrêtée au premier trimestre de 2010. Aucun ajustement n'a été apporté à la répartition initiale du prix d'achat présentée au 31 décembre 2009, hormis la comptabilisation d'un actif d'impôts futurs de 6,5 M\$ et d'une réduction correspondante de l'écart d'acquisition.

Le tableau ci-dessous présente la répartition définitive du prix d'achat :

	<b>30 septembre 2010</b>
	<b>\$</b>
Prix d'achat :	
Trésorerie	280 071
Coûts de transaction	6 844
	<b>286 915</b>
Actifs nets identifiables acquis :	
Actif et passif à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 399
Liquidités soumises à restrictions	4 216
Comptes débiteurs	97 216
Stocks	16 346
Charges payées d'avance	14 728
Comptes créditeurs et charges à payer	(97 608)
Produits perçus d'avance	(49 245)
Dépôts de cartes payés d'avance	(16 354)
Immobilisations corporelles	9 621
Actifs incorporels	
Actifs à durée de vie limitée	
Relations clients (de 8 à 14 ans)	71 797
Logiciels et technologie (5 ans)	23 953
Autres actifs incorporels (de 3 à 5 ans) <sup>(a)</sup>	16 280
Actifs à durée de vie indéfinie	
Écart d'acquisition <sup>(b)</sup>	103 066
Actif d'impôts futurs	2 500
	<b>286 915</b>

a) Les autres actifs incorporels tiennent compte des droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing pour une période de trois ans (jusqu'au 7 décembre 2012) ainsi que des clauses de non-concurrence d'une durée de cinq ans (jusqu'au 7 décembre 2014) convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition.

b) L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition dans d'autres pays que le Canada (où les actifs ont été achetés) et les États-Unis ne peut être déduit aux fins de l'impôt.

#### **4. INVESTISSEMENT DANS PREMIER LOYALTY AND MARKETING S.A.P.I. DE C.V.**

Le 13 septembre 2010, Groupe Aeroplan Inc. a fait l'acquisition d'une participation initiale dans Premier Loyalty and Marketing, S.A.P.I. de C.V. (« PLM ») pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M\$ US, dont des coûts de transaction de 1,3 M\$ US (24,1 M\$, dont des coûts de transaction de 1,4 M\$). PLM est le propriétaire et l'exploitant du plus important programme de fidélisation coalisé du Mexique, Club Premier. L'investissement a été comptabilisé à la valeur d'acquisition.

Groupe Aeroplan investira un montant supplémentaire de 12,0 M\$ US si certains critères de réalisation sont atteints dans les 18 mois suivant la clôture.

#### **5. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS**

Les liquidités soumises à restrictions représentent les montants détenus en fiducie aux termes des lois régissant les programmes de voyages en Ontario et au Québec ainsi que les obligations contractuelles qui doivent être acquittées à partir d'une encaisse distincte au titre de certains programmes de fidélisation gérés par Carlson Marketing.

#### **6. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS**

L'encaisse en fidéicommiss de 43,9 M\$ (27,1 M£) représente une contrepartie conditionnelle se rapportant à l'acquisition, en décembre 2007, de LMG. Aux termes de la convention de fidéicommiss conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse détenue en fidéicommiss sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement contre la Société rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA (*note 17*) aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

#### **7. BILLET À RECEVOIR**

Ce prêt non garanti d'un montant en capital de 40,0 M£, qui ne porte pas intérêt et qui a été actualisé selon un taux d'intérêt effectif de 6 %, est à recevoir d'un partenaire d'accumulation principal et est remboursable le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

#### **8. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT**

Air Canada et deux autres partenaires d'accumulation principaux représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits de Groupe Aeroplan sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des unités de fidélisation GA (« UFGA ») aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute, laquelle comprend le produit de la vente d'UFGA et des services rendus ou à rendre. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats, reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation et des clients pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour une partie importante de la facturation brute, comme suit :

Secteur géographique		Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
		2010	2009	2010	2009
		%	%	%	%
Air Canada	Canada	12	17	12	18
Partenaire d'accumulation A	Canada	27	36	25	35
Partenaire d'accumulation B	Reste du monde	11	16	11	16

*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

## **PRATIQUES CONTRACTUELLES ET COMMERCIALES AVEC AIR CANADA**

Air Canada est le principal partenaire d'échange de Groupe Aéroplan. Le coût des primes fournies par Air Canada (et par d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du total des primes et des coûts directs, s'établit comme suit :

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2010	2009	2010	2009
	%	%	%	%
Air Canada (et autres membres du réseau Star Alliance)	35	60	41	63

Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des opérations visant la facturation brute de milles Aéroplan et les achats de primes faisant intervenir Aéroplan Canada Inc. (« Aéroplan ») et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada (membres du réseau Star Alliance). Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes aux principaux contrats.

### **CPSC**

Le contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »), qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de places sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de places utilisées au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2009, Aéroplan est tenue d'acheter des places sur les vols d'un montant d'environ 416,7 M\$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés en vertu du programme Aéroplan aux membres sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de places requises.

### **PRÊT À AIR CANADA**

Le 29 juillet 2009, Aéroplan a conclu avec un syndicat d'autres prêteurs, dont GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada et Gestion ACE Aviation Inc., une entente visant à fournir du financement à Air Canada (le « prêt syndiqué à Air Canada »), aux termes de laquelle Aéroplan s'est engagée à avancer 150,0 M\$ au transporteur aérien.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé avant l'échéance un montant de 156,3 M\$, soit l'encours à payer en date du remboursement, aux termes du prêt syndiqué à Air Canada. Une tranche de 6,3 M\$ de ce montant, laquelle a été comptabilisée dans les intérêts créditeurs, se composait d'intérêts courus de 4,8 M\$ et de frais pour paiement anticipé de 1,5 M\$.

*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

Aux termes du prêt syndiqué à Air Canada, cette dernière a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. À la clôture, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance dans quatre ans. De plus, Aéroplan avait droit à sa quote-part des bons de souscription additionnels, totalisant au plus 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises d'Air Canada à la date de l'émission, si Air Canada ne fournissait pas une garantie supplémentaire relativement à certains actifs dans les 90 jours suivant la clôture de l'opération. La garantie n'a pas été fournie dans les 90 jours, et le 19 octobre 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription additionnels. Ces bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après la date d'émission, tout comme les bons de souscription attribués par Air Canada à la date de conclusion du prêt syndiqué à Air Canada.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée aux résultats dans les intérêts créditeurs.

Au 30 septembre 2010, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 3,4 M\$, par rapport à 1,1 M\$ au 31 décembre 2009.

Compte tenu de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont conclu certaines ententes commerciales mutuellement avantageuses, dont aucune ne portait sur l'établissement du prix des milles Aéroplan ni sur le coût des places achetées à titre de primes.

## **AUTRES**

En outre, Aéroplan a accepté d'indemniser Air Canada, ses sociétés affiliées et ses mandataires de toute réclamation découlant de changements apportés au programme Aéroplan à tout moment par Aéroplan dans la mesure où ces changements sont apportés en réponse aux variations des désistements liés à la responsabilité assumée à l'égard des milles émis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002.

## **9. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES DE MILLES AÉROPLAN CANADA**

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit du 12 juin 2009 (*note 10*), peut servir à compléter les flux de trésorerie liés à l'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Au 30 septembre 2010 et au 31 décembre 2009, la réserve s'élevait à 400,0 M\$ et était classée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent de la politique que la direction a établie. Cette politique est revue périodiquement.

Tous les fonds investis dans des placements qui ne sont pas libellés en dollars canadiens doivent faire l'objet d'une opération de couverture. Au 30 septembre 2010, tous les placements détenus dans la réserve étaient libellés en dollars canadiens.

## 10. DETTE À LONG TERME

Le 12 juin 2009, Groupe Aeroplan a procédé au refinancement de ses facilités de crédit auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit. Au 30 septembre 2010, après utilisation du produit de l'émission des actions privilégiées (note 14), série 1 et des billets garantis de premier rang, série 3, un montant de 100,0 M\$ avait été prélevé sur ces facilités et une somme de 300,0 M\$ demeurait engagée et disponible.

Le tableau suivant présente un résumé des facilités de crédit autorisées et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ceux-ci :

	Montant autorisé au 30 septembre 2010	Montant prélevé au 30 septembre 2010	Montant prélevé au 31 décembre 2009
	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable <sup>(a)</sup>	300 000	-	140 000
Facilité de crédit à terme <sup>(a) (d)</sup>	100 000	100 000	300 000
Billets garantis de premier rang, série 1 <sup>(b)</sup>	s.o.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 <sup>(c)</sup>	s.o.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 <sup>(d)</sup>	s.o.	200 000	-
Intérêts payés d'avance <sup>(e)</sup>	-	(232)	(709)
Fraction non amortie des coûts de refinancement <sup>(e)</sup>	-	(6 560)	(9 183)
		643 208	780 108
Moins la partie à court terme		-	-
<b>Total</b>		<b>643 208</b>	<b>780 108</b>

a) La facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme viennent à échéance le 23 avril 2012 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 1,75 % à 4,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 2,75 % à 5,00 %.

Au 30 septembre 2010, les montants prélevés sur la facilité de crédit à terme étaient sous forme d'acceptations bancaires de 90 jours portant intérêt au taux effectif de 4,72 %.

La facilité de crédit renouvelable a été remboursée en janvier 2010 à même le produit de l'émission des actions privilégiées, série 1 (note 14).

Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 10,8 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

b) Les billets garantis de premier rang, série 1 portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012.

c) Les billets garantis de premier rang, série 2 portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014.

d) Le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3 d'un montant en capital de 200,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année, et ils échoient le 26 janvier 2017. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de la facilité de crédit à terme, le montant autorisé ayant été réduit du montant du paiement.

e) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de refinancement.

*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursements à base d'actions au cours d'un exercice donné, aux termes des ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les 12 derniers mois :

<b>Ratio</b>	<b>Résultat</b>	<b>Critère</b>
Levier financier	2,31	≤ 3,00 <sup>(b)</sup>
Service de la dette <sup>(a)</sup>	(0,24)	≤ 2,25 <sup>(c)</sup>
Couverture des intérêts	9,20	≥ 3,00

*(a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie et les placements à court terme disponibles.*

*(b) Le seuil est porté de 2,75 à 3,00 pour la période de 12 mois qui fait suite à une acquisition.*

*(c) Le seuil est porté de 2,00 à 2,25 pour la période de 12 mois qui fait suite à une acquisition.*

## 11. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Le rapprochement des produits perçus d'avance, est présenté ci-dessous :

	Unités de fidélisation GA		Autres		Total	
	30 septembre 2010	31 décembre 2009	30 septembre 2010	31 décembre 2009	30 septembre 2010	31 décembre 2009
	\$	\$				
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>1 906 033</b>	<b>1 909 472</b>	<b>30 332</b>	<b>21 110</b>	<b>1 936 365</b>	<b>1 930 582</b>
UFGA émises – facturation brute	1 063 053	1 363 010	-	-	1 063 053	1 363 010
Autres – facturation brute	-	-	531 083	-	531 083	-
Produits constatés	(934 147)	(1 352 527)	(511 853)	-	(1 446 000)	(1 352 527)
Écarts de conversion et autres ajustements	(9 201)	(13 922)	10 849	-	1 648	(13 922)
Produits perçus d'avance pris en charge à l'acquisition de Carlson Marketing	-	-	-	9 222	-	9 222
<b>Solde de clôture</b>	<b>2 025 738</b>	<b>1 906 033</b>	<b>60 411</b>	<b>30 332</b>	<b>2 086 149</b>	<b>1 936 365</b>
<b>Ventilation entre :</b>						
<b>Partie à court terme <sup>(a)</sup></b>	<b>1 317 267</b>	<b>1 230 607</b>	<b>53 856</b>	<b>28 065</b>	<b>1 371 123</b>	<b>1 258 672</b>
<b>Partie à long terme</b>	<b>708 471</b>	<b>675 426</b>	<b>6 555</b>	<b>2 267</b>	<b>715 026</b>	<b>677 693</b>

(a) La partie à court terme représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera réalisé au cours des 12 prochains mois, d'après les tendances historiques.

## 12. AVANTAGES SOCIAUX

Groupe Aeroplan a comptabilisé des charges respectives de 0,9 M\$ et de 0,8 M\$ au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi liés à ses régimes à prestations déterminées pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, ainsi que des charges respectives de 2,4 M\$ et de 1,8 M\$, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010. Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, Groupe Aeroplan a comptabilisé des charges respectives de 0,9 M\$ et de 0,4 M\$ au titre des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à l'emploi liés à ses régimes à prestations déterminées, alors que pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, ces charges avaient été de 1,0 M\$ et de 0,5 M\$, respectivement.

## 13. PASSIFS ÉVENTUELS

### MILLES AIR CANADA ÉMIS AVANT LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Au 30 septembre 2010, les 112,4 milliards de milles Air Canada avaient été échangés.

Aéroplan est donc tenue d'honorer toute obligation découlant de l'échange de milles Air Canada.



*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 7,8 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chifferrait à 71,5 M\$ au 30 septembre 2010 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

### **UNITÉS DE FIDÉLISATION GA ÉMISES APRÈS LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2002**

De plus, Groupe Aeroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation GA encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation GA est estimé à 1 008,6 M\$ au 30 septembre 2010. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 84,0 M\$ sur les produits et le bénéfice avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 74,1 M\$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 9,9 M\$, à l'exercice considéré.

### **APPEL DANS LE LITIGE RELATIF À LA TVA (NOTE 6)**

LMG était partie à un litige qui l'opposait au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui a prononcé un jugement en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour, qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre LMG et en faveur de HMRC. Le cas sera porté devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ.

En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 128,0 M\$ (79,0 M£) dans les comptes créditeurs et charges à payer au 30 septembre 2010 au titre des crédits de taxe sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé. Un montant de 60,3 M\$ (37,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouverts aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs. De ce montant net, une tranche de 58,5 M\$ (36,8 M£), qui comprend 1,8 M\$ (1,1 M£) et 5,4 M\$ (3,4 M£) au titre du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, respectivement, et 53,1 M\$ (33,4 M£) au titre des exercices 2002 à 2009, a été imputée au coût des primes au cours du trimestre. Un montant de 1,6 M\$ (1,0 M£) a aussi été

*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

comptabilisé dans les frais de vente et d'administration et frais généraux, tandis que 6,4 M\$ (4,0 M£) ont été portés aux intérêts débiteurs.

En outre, une provision de 7,2 M\$ (4,5 M£) correspondant au montant des primes payables à certains employés advenant un jugement favorable et constituée au moment de l'acquisition, a été renversée aux résultats, ce qui a réduit les frais de vente et d'administration et frais généraux pour la période.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction (*note 17*). La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera référée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé aucune incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

## **AUTRES**

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs ou ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans de rares cas, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties et/ou indemnités à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 septembre 2010, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 118,6 M\$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation et de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. La requête devrait être entendue les 9 et 10 mai 2011. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

Groupe Aeroplan est d'avis qu'il a des motifs valables pour s'opposer à la requête en autorisation et se défendra avec vigueur contre tout recours collectif autorisé par le tribunal.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

## **14. CAPITAL-ACTIONS**

### **ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 1**

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé le placement de 6 900 000 actions privilégiées à taux révisable et à dividende cumulatif, série 1, pour un produit total de 167,3 M\$, déduction faite de coûts d'émission de 3,7 M\$ (5,2 M\$, déduction faite d'une économie d'impôt connexe de 1,5 M\$). Les porteurs d'actions privilégiées, série 1 pourront recevoir un dividende fixe trimestriel cumulatif procurant un rendement de 6,5 % par année pour la première période de cinq ans se terminant le 31 mars 2015. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 3,75 %. Les actions privilégiées, série 1 pourront être rachetées par Groupe Aeroplan le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite, conformément à leurs conditions.

Les porteurs des actions privilégiées de série 1 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 2 (les « actions privilégiées, série 2 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2015 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 2 pourront recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement de trois mois des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 3,75 %.

Le produit net de l'émission a servi à rembourser une tranche de 140,0 M\$ de la facilité renouvelable, le solde ayant été affecté aux besoins généraux de la Société.

### **OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS**

Le 11 mai 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé son intention de racheter un maximum de 5 000 000 de ses actions ordinaires émises et en circulation entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 11 août 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de porter de 5 000 000 à 19 983 631 le nombre d'actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard.

Du 14 mai au 30 septembre 2010, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 10 650 600 actions ordinaires en contrepartie de 112,6 M\$ en espèces; 9 333 031 actions ordinaires supplémentaires peuvent être rachetées d'ici le 13 mai 2011. Le capital-actions a été réduit de 93,1 M\$, et le solde de 19,5 M\$ a été porté en diminution du surplus d'apport (*note 17*).

*(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)*

## 15. ENGAGEMENTS

Les loyers minimaux aux termes des différents contrats de location-exploitation et les paiements aux termes des contrats visant l'infrastructure technologique et autres, ainsi que le soutien à la commercialisation et autres, s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	Contrats de location- exploitation	Infrastructure technologique et autres	Soutien à la commerciali- sation et autres <sup>(a)</sup>	Total
	\$	\$	\$	\$
2010	3 382	11 859	1 146	16 387
2011	11 250	33 519	23 841	68 610
2012	8 944	20 525	14 842	44 311
2013	7 670	9 581	11 804	29 055
2014	5 026	2 542	11 804	19 372
Par la suite	11 063	88	1 634	12 785
<b>Total</b>	<b>47 335</b>	<b>78 114</b>	<b>65 071</b>	<b>190 520</b>

*(a) Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.*

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 septembre 2010, Groupe Aeroplan respectait toutes ces clauses.

Aux termes de divers contrats de travail conclus avec certains employés de la direction, Groupe Aeroplan s'est engagé à attribuer annuellement, lorsque certaines conditions sont réunies, des actions ordinaires en vertu des « régimes de rémunération à base d'actions » comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	Nombre d'actions
2011	80 000
2012	30 000
2013	30 000
2014	30 000
2015	10 000
<b>Nombre total d'actions à attribuer</b>	<b>180 000</b>

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

## 16. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2010, la Société comptait trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur :

Secteurs d'activité	Trimestres terminés les 30 septembre											
	2010		2009		2010		2009		2010		2009	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
	Aéroplan Canada		Groupe Aeroplan Europe		Carlson Marketing		Siège social <sup>(a)</sup>		Données consolidées			
Facturation brute	268 351	257 020	115 707	98 329	136 397	-	-	-	-	520 455	355 349	
Facturation brute au titre des UFGA	256 971	244 991	103 091	90 891	-	-	-	-	-	360 062	355 882	
Produits	234 055	231 522	74 901	71 659	133 108	-	-	-	-	442 064	303 181	
Autres produits	11 378	12 030	12 582	7 437	-	-	-	-	-	23 960	19 467	
Total des produits	245 433	243 552	87 483	79 096	133 108	-	-	-	-	466 024	322 648	
Coût des primes et coûts directs	138 760	137 108	118 101	53 238	66 077	-	-	-	-	322 938	190 346	
Marge brute	106 673	106 444	(30 618)	25 858	67 031	-	-	-	-	143 086	132 302	
Frais de vente, frais généraux et d'administration	36 799	37 451	21 667	20 011	64 998	-	13 616	7 947	-	137 080	65 409	
Amortissement <sup>(a)</sup>	22 060	21 442	3 138	3 131	5 433	-	-	-	-	30 631	24 573	
Intérêts sur dette à long terme	-	-	50	-	-	-	12 905	12 808	-	12 955	12 808	
Autres intérêts débiteurs	829	-	6 360	91	-	-	-	2 027	-	7 189	2 118	
Intérêts créditeurs	5 923	5 233	2 214	661	291	-	-	-	-	8 428	5 894	
Perte de change	-	-	-	-	-	-	-	(5 275)	-	-	(5 275)	
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	52 908	52 784	(59 619)	3 286	(3 109)	-	(26 521)	(28 057)	-	(36 341)	28 013	
Dépenses en immobilisations	6 230	4 011	1 827	2 171	4 890	-	s.o.	s.o.	-	12 947	6 182	
Écart d'acquisition	1 675 842	1 675 842	269 612	280 485	103 267	-	s.o.	s.o.	-	2 048 721	1 956 327	
Produits perçus d'avance	1 705 451	1 637 299	350 939	305 299	29 759	-	s.o.	s.o.	-	2 086 149	1 942 598	
Total de l'actif	4 826 315	4 776 864	232 973	155 657	159 307	-	s.o.	s.o.	-	5 218 595	4 932 521	

- (a) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.  
 (b) Inclut les produits et les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

<i>(en milliers, sauf l'information sur les milles)</i>		Neuf mois terminés les 30 septembre									
Secteurs d'activité	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	
	Aéroplan Canada	Groupe Aeroplan Europe		Carlson Marketing		Siège social <sup>(b)</sup>		Données consolidées			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Facturation brute	794 425	772 209	337 466	288 415	462 245	-	-	-	1 594 136	1 060 624	
Facturation brute au titre des UFGA	757 422	731 576	305 631	268 386	-	-	-	-	1 063 053	999 962	
Produits	719 647	735 902	214 500	215 423	443 778	-	-	-	1 377 925	951 325	
Autres produits	37 003	40 634	31 072	20 028	-	-	-	-	68 075	60 662	
Total des produits	756 650	776 536	245 572	235 451	443 778	-	-	-	1 446 000	1 011 987	
Coût des primes et coûts directs	443 397	460 070	229 429	163 292	230 108	-	-	-	902 934	623 362	
Marge brute	313 253	316 466	16 143	72 159	213 670	-	-	-	543 066	388 625	
Frais de vente, frais généraux et d'administration	107 361	113 172	85 805	62 828	196 666	-	35 429	19 250	425 261	195 250	
Amortissement <sup>(a)</sup>	65 993	64 466	9 754	10 371	16 457	-	-	-	92 204	74 837	
Intérêts sur dette à long terme	-	-	146	-	-	-	40 418	27 465	40 564	27 465	
Autres intérêts débiteurs	2 132	-	6 360	271	-	-	-	4 113	8 492	4 384	
Intérêts créditeurs	16 579	7 045	8 375	4 269	324	-	-	-	25 278	11 314	
Perte de change	-	-	-	-	-	-	-	(3 019)	-	(3 019)	
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	154 346	145 873	(77 547)	2 958	871	-	(75 847)	(53 847)	1 823	94 984	
Dépenses en immobilisations	14 758	15 603	3 144	4 566	13 114	-	s.o.	s.o.	31 016	20 169	
Écart d'acquisition	1 675 842	1 675 842	269 612	280 485	103 267	-	s.o.	s.o.	2 048 721	1 956 327	
Produits perçus d'avance	1 705 451	1 637 299	350 939	305 299	29 759	-	s.o.	s.o.	2 086 149	1 942 598	
Total de l'actif	4 826 315	4 776 864	232 973	155 657	159 307	-	s.o.	s.o.	5 218 595	4 932 521	

(a) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Inclut les produits et les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

Les tableaux ci-dessous présentent les informations financières pertinentes selon une répartition géographique entre le Canada et le reste du monde.

(en milliers, sauf l'information sur les milles)

Trimestres terminés les 30 septembre

	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Répartition géographique	Canada <sup>(a)</sup>		Reste du monde		Données consolidées	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute <sup>(d)</sup>	312 424	257 020	208 031 <sup>(c)</sup>	98 329 <sup>(c)</sup>	520 455	355 349
Facturation brute au titre des UFGA	256 971	244 991	103 091	90 891	360 062	335 882
Produits	274 984	231 523	167 080	71 658	442 064	303 181
Autres produits	11 378	12 029	12 582	7 438	23 960	19 467
Total des produits	286 362	243 552	179 662	79 096	466 024	322 648
Coût des primes et coûts directs	158 819	137 108	164 119	53 238	322 938	190 346
Marge brute	127 543	106 444	15 543	25 858	143 086	132 302
Frais de vente, frais généraux et d'administration	65 692	45 398	71 388	20 011	137 080	65 409
Amortissement <sup>(b)</sup>	25 057	21 442	5 574	3 131	30 631	24 573
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	30 258	24 727	(66 599)	3 286	(36 341)	28 013
Dépenses en immobilisations	6 676	4 011	6 271	2 171	12 947	6 182
Écart d'acquisition	1 697 590	1 675 842	351 131	280 485	2 048 721	1 956 327
Produits perçus d'avance	1 719 014	1 637 299	367 135	305 299	2 086 149	1 942 598
Total de l'actif	4 965 299	4 776 864	253 296	155 657	5 218 595	4 932 521

(a) Le secteur géographique du Canada inclut le siège social.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut la facturation brute de 102,2 M\$ au R.-U. et de 46,7 M\$ aux États-Unis pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010, contre une facturation brute de 92,5 M\$ au R.-U. pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009.

(d) La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action.)

(en milliers, sauf l'information sur les milles)

**Neuf mois terminées les 30 septembre**

Répartition géographique	2010	2009	2010	2009	2010	2009
	Canada <sup>(a)</sup>		Reste du monde		Données consolidées	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute <sup>(d)</sup>	912 232	772 209	681 904 <sup>(c)</sup>	288 415 <sup>(c)</sup>	1 594 136	1 060 624
Facturation brute au titre des UFGA	757 422	731 576	305 631	268 386	1 063 053	999 962
Produits	832 082	735 903	545 843	215 422	1 377 925	951 325
Autres produits	37 003	40 633	31 072	20 029	68 075	60 662
Total des produits	869 085	776 536	576 915	235 451	1 446 000	1 011 987
Coût des primes et coûts directs	498 216	460 070	404 718	163 292	902 934	623 362
Marge brute	370 869	316 466	172 197	72 159	543 066	388 625
Frais de vente, frais généraux et d'administration	188 361	132 422	236 900	62 828	425 261	195 250
Amortissement <sup>(b)</sup>	74 971	64 466	17 233	10 371	92 204	74 837
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices	81 693	92 026	(79 870)	2 958	1 823	94 984
Dépenses en immobilisations	15 941	15 603	15 075	4 566	31 016	20 169
Écart d'acquisition	1 697 590	1 675 842	351 131	280 485	2 048 721	1 956 327
Produits perçus d'avance	1 719 014	1 637 299	367 135	305 299	2 086 149	1 942 598
Total de l'actif	4 965 299	4 776 864	253 296	155 657	5 218 595	4 932 521

(a) Le secteur géographique du Canada inclut le siège social.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut la facturation brute de 302,7 M\$ au R.-U. et 210,9 M\$ aux États-Unis pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010, contre une facturation brute de 271,3 M\$ au R.-U. pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009.

(d) La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.

## 17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Après le 30 septembre 2010, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 1 972 300 actions ordinaires en contrepartie de 24,7 M\$ en espèces, conformément à l'offre de rachat dans le cours normal des activités.

Le 7 octobre 2010, la CEJ a rendu une décision favorable à HMRC concernant le litige relatif à la TVA. L'effet de ce jugement a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 30 septembre 2010 et décrit à la note 13.

## 18. DONNÉES CORRESPONDANTES

Certaines données présentées à des fins de comparaison ont été reclassées selon le mode de présentation adopté pour la période écoulée.